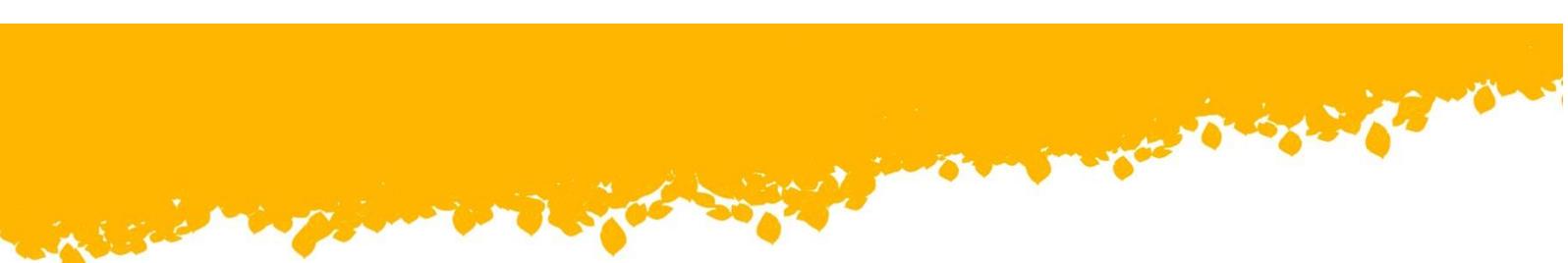
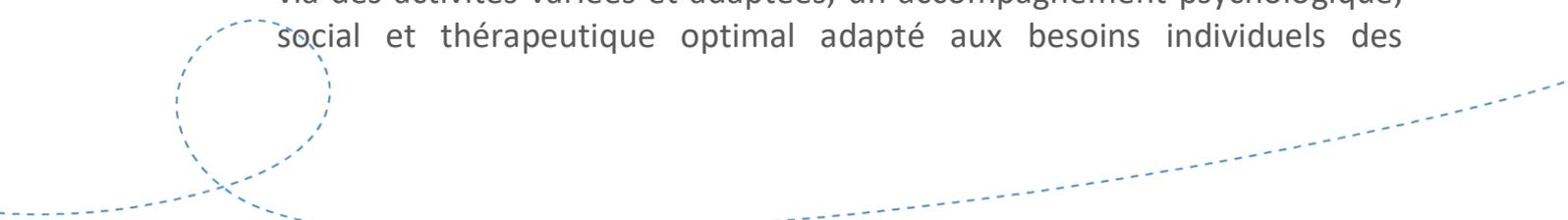


# GLOSSAIRE

- ARS** **Agence Régionale de Santé** : Établissement public administratif de l'État français chargé de la mise en œuvre de la politique de santé dans sa région. Ces établissements ont pour but d'assurer un pilotage unifié de la santé en région, de mieux répondre aux besoins de la population et d'accroître l'efficacité du système.
- CAT** **Centre d'Aide par le Travail** : Ancienne dénomination d'un ESAT
- CVS** **Conseil de Vie Sociale** : Instance qui vise à associer les usagers au fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux.
- DHVS** **Dispositif Habitat et Vie Sociale** : Dispositif dont le but est de proposer à toutes les personnes accompagnées des services adaptés pour une vie sociale la plus épanouie possible, selon leur autonomie et leur situation personnelle, qu'elles habitent ou non dans un établissement médico-social, qu'elles travaillent ou non, quel que soit leur âge.
- DIME** **Dispositif d'Inclusion Médico-Éducatif** : Dispositif inter-établissement permettant plus de flexibilité afin de s'adapter aux parcours des jeunes accueillis. Il regroupe IME et PMO.
- ESAT** **Établissements ou Services d'Aide par le Travail** : Établissements médico-sociaux qui permettent aux TH d'exercer une activité professionnelle adaptée à leurs capacités personnelles et de développer ainsi leur potentiel.
- ESMS** **Établissement ou Service social ou Médico-Social** : Structure dont la vocation est d'accueillir et d'accompagner, dans leur enceinte ou de manière ambulatoire, pour une brève durée ou au long cours, des personnes en situation de handicap, dépendantes ou en situation d'exclusion sociale.
- GRAAL** **Groupe de Recherches et d'Actions des Associations Locales** : Association créée en 2012 qui regroupe 19 organismes appartenant à l'économie sociale et solidaire formant un réseau pour la promotion des parcours de vie des personnes adultes en situation de handicap en Ille-et-Vilaine.
- IME** **Institut Médico-Éducatif** : Institut ayant pour mission d'accueillir les enfants et les adolescents en situation de handicap intellectuel en participant activement à leur éducation et en leur fournissant un enseignement adapté à leurs potentialités, en intégrant des aides humaines et techniques.
- IRP** **Instances Représentatives du Personnel** : Ensemble des fonctions de représentation du personnel. Elles regroupent le CSE, CSSCT, les RP et les délégués syndicaux.

- 
- NAO** **Négociation Annuelle Obligatoire** : Temps de négociation périodique entre l'employeur et les délégués syndicaux dans le but d'encadrer le dialogue social en formalisant des droits et des obligations.
- OPCO** **Opérateur de Compétences** : Organisme agréé par l'État qui a pour mission de financer l'apprentissage, d'accompagner les branches à construire des certifications professionnelles et d'accompagner les entreprises à définir leur besoins de formation.
- PAG** **Plan d'Accompagnement Global** : Plan identifiant nominativement les établissements, les services ou les dispositifs correspondant aux besoins de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte dans le cas d'une menace de rupture de parcours ou de complexité. Il précise la nature et la fréquence de l'ensemble des interventions requises dans un objectif d'inclusion.
- PMO** **Prestation en Milieu Ordinaire** : Prestations prenant en charge et accompagnant des personnes en situation de handicap délivrées au domicile de la personne ainsi que dans tous les lieux où s'exercent ses activités sociales, de formation, y compris scolaire et universitaire, et ses activités professionnelles, en milieu ordinaire ou protégé, ainsi que, le cas échéant, dans les locaux du service.
- RP** **Représentant de Proximité** : Personne désignée par le CSE dont le rôle est d'assurer l'intermédiaire entre les différents acteurs : l'employeur, les salariés et le CSE. Il effectue ses missions sur le terrain et entre en contact avec les salariés concernant des questions locales telles que la prévention des risques professionnels et les conditions de travail.
- SACAT** **Section Annexe de Centre d'Aide par le Travail** : Ancienne dénomination d'une SAESAT.
- SAESAT** **Section Annexe d'Établissement et Services d'Aide par le Travail** : Section accueillant des personnes en situation de handicap qui se préparent à travailler ou qui ne peuvent plus travailler à plein temps en ESAT pour diverses raisons telles que le vieillissement, la fatigabilité, les troubles psychiques, les problèmes de santé. Elle propose des activités diversifiées et adaptées à chaque personne, leur permettant de maintenir les liens sociaux et de développer leur bien-être, leur autonomie : activités culturelles, artistiques, créatives, sportives, etc.
- SAJA** **Section d'accompagnement et accueil de Jour pour Adultes** : Section accueillant en journée des adultes, assurant un accompagnement éducatif via des activités variées et adaptées, un accompagnement psychologique, social et thérapeutique optimal adapté aux besoins individuels des
- 

personnes handicapées et visant à l'intégration sociale, citoyenne ou culturelle ou à l'épanouissement personnel de la personne handicapée.

- SATL** **Service d'Accompagnement au Temps Libéré** : Service ayant pour but d'accompagner des travailleurs d'ESAT situés en fin de parcours professionnel. L'intervention de ce service permet à la personne de rompre progressivement avec le monde du travail et de se construire un projet de vie qui n'est plus uniquement lié au travail, dans l'attente d'une réorientation adaptée répondant à la fois à sa situation, ses besoins et ses souhaits.
- SAVA** **Service d'Accompagnement à la Vie Active** : Service donnant la possibilité aux usagers d'engager ou de reprendre une insertion sociale et professionnelle altérée par différents empêchements consécutifs à une maladie psychique.
- SAVS** **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale** : Service ayant pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes en situation de handicap par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.
- SEES** **Section d'Éducation et d'Enseignement Spécialisés** : Section permettant d'assurer la scolarité des enfants en situation de handicap de l'école maternelle jusqu'à la fin de l'école primaire.
- SERAFIN-PH** **Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées** : Nouveau dispositif d'allocation de ressources aux établissements et services.
- SIPFPRO** **Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle** : Section proposant aux jeunes adultes en situation de handicap une préparation individualisée à l'insertion sociale et professionnelle.
- TH** **Travailleur handicapé**
- UEE** **Unité d'Enseignement Externalisée** : Structure permettant à des enfants accueillis dans des établissements médico-sociaux de suivre (partiellement ou totalement) une scolarité en établissement scolaire ordinaire.